

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 32

LE 6 AVRIL DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 1^{er} avril adressée par le Maire sortant, Monsieur Sébastien JUMEL et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, élu Maire

Sont présents : Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LECANU Lucien, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme RIDEL Patricia, Mme AVRIL Jolanta, M. WEISZ Frédéric, Mme CLAPISSON Paquita, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEFEBVRE François, M. JUMEL Sébastien, M. BUSSY Florent, M. GUEROUT François, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, M. LANGLOIS Nicolas, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents : //

Pouvoirs ont été donnés par : //

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Elodie ANGER

.../...

Sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. La commune peut disposer de onze Adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de dix postes d'Adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à ONZE le nombre de postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe à ONZE le nombre des Adjoints au Maire de la commune, par :

- **30 voix « pour » : liste « TOUS POUR DIEPPE- DIEPPE POUR TOUS »**
- **2 voix « contre » : liste « UNIS POUR DIEPPE »**
- **La liste « DIEPPE AU CŒUR » ne participe pas au vote.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|